



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2025

### Nombre de conseillers :

En exercice	: 10
Quorum	: 6
Présents	: 9
Pouvoirs	: 1
Absents	: 0
Votants	: 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Patrick FOUGÈRE, Gabriel MOUSSAY, Mélanie ROUSSELET (Arrivée à 18h15), Julien CUMINET, Hugues GENDREAU, Stéphanie BRICAUD, Cécilia GERMAIN, Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY.

Absents ou représentés : Éléonore DE TARLÉ (pouvoir à Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY)

Secrétaire de séance : Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2025

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de CM du 26 février 2025
- Approbation des Comptes Financiers Uniques – Exercice 2024
- Vote du budget primitif 2025 – Budget lotissement
- Affectation des résultats – Budget Commune – Exercice 2024
- Subventions aux associations et autres organismes
- Vote du budget primitif 2025 – Budget Commune
- Vote des taux d'imposition – Année 2025
  
- Informations et Questions diverses

Madame le maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 18H00.

Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus.

#### ▪ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2025**

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2025 au vote.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix pour).

Arrivée de Mélanie ROUSSELET à 18H15.

▪ **DCM 2025-04-01 - COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU)– EXERCICE 2024**

Rapporteur : Julien CUMINET, Conseiller municipal

**EXPOSÉ** : Julien CUMINET, élu en charge des finances, présente au Conseil Municipal les Comptes Financiers Uniques du budget lotissement et du budget de la commune de l'exercice 2024, dont il ressort les résultats suivants :

**Compte Financier Unique – Budget lotissement - 2024**

2024		Recettes	Dépenses	Résultats 2024 (N)	Résultats 2023 (N-1)	Résultats cumulés
Réalisation	Fonctionnement	126 897.10 €	135 270.22 €	- 8 373.12 €	- 55 205.65 €	- 63 578.77 €
	Investissement	135 270.22 €	102 297.10 €	32 973.12 €	- 135 270.22 €	- 102 297.10 €
	<b>Total</b>	<b>262 167.32 €</b>	<b>237 567.32 €</b>	<b>24 600.00 €</b>	<b>- 190 475.87 €</b>	<b>- 165 875.87 €</b>

**Compte Financier Unique – Budget commune – 2024**

2024		Recettes	Dépenses	Résultat 2024	Résultat 2023	RAR 2024	Résultat cumulé ou de clôture
Réalisation	Fonctionnement	412 344.93 €	386 644.47 €	25 700.46 €	405 937.48 €	- €	431 637.94 €
	Investissement	112 682.58 €	62 688.59 €	49 993.99 €	- 63 834.34 €	- €	- 13 840.35 €
	<b>Total</b>	<b>525 027.51 €</b>	<b>449 333.06 €</b>	<b>75 694.45 €</b>	<b>342 103.14 €</b>	<b>- €</b>	<b>417 797.59 €</b>

Il explique à l'assemblée que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. Madame Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, prend momentanément la présidence de la séance.

**PROPOSITION** : Madame Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY invite l'ensemble des élus présents à se prononcer sur l'approbation des comptes Financiers Uniques du budget lotissement et du budget de la commune de Châtelain.

**DÉCISION** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **D'approuver** le Compte Financier unique 2024 :
  - ▶ Du budget principal de la commune de Châtelain
  - ▶ Du budget lotissement « Le Verger »
- **De donner pouvoir** à Madame le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire rejoint l'assemblée délibérante et reprend la présidence de la séance.

▪ **DCM 2025-04-02 - BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT**

Rapporteur : *Julien CUMINET, Conseiller municipal*

**EXPOSÉ** : Le Compte Financier Unique 2024 du budget « Lotissement le Verger » ayant été approuvé, Monsieur Julien CUMINET présente les éléments composant le budget primitif du budget « Lotissement Le Verger » 2025.

Il donne le détail des prévisions budgétaires définies par la municipalité ainsi que le détail des projets d'équipement et investissement prévus.

**PROPOSITION** : Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires du budget primitif de l'exercice 2025, Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Recettes</b>	165 880.87€	204 594.20€
<b>Dépenses</b>	165 880.87€	204 594.20€

**DÉCISION** : Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (10 voix pour), le Conseil Municipal décide :

- **D'adopter** par nature et par chapitre le Budget Primitif 2025 « Lotissement Le Verger »,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents y afférent.

**▪ DCM 2025-04-03 - AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2024**

Rapporteur : *Julien CUMINET, Conseiller municipal*

**EXPOSÉ** : Monsieur Julien CUMINET rappelle que l'affectation intervient après la constatation des résultats, c'est-à-dire après le vote du compte administratif.

Conformément aux règles de la comptabilité publique M57, il y a lieu d'affecter le résultat qui est constitué par le cumul :

- du résultat comptable de l'exercice, d'une part,
- du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

Cette affectation doit au minimum permettre l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement reporté et couvrir également les éventuels déficits de la section d'investissement. Le surplus peut être réparti soit en report à la section de fonctionnement, soit en réserves complémentaires à la section d'investissement.

Si le solde de clôture investissement auquel est ajouté le solde des restes à réaliser est positif, l'affectation en 1068 n'est pas nécessaire.

**PROPOSITION** : Madame le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats 2024 du budget Commune de la façon suivante :

<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses en fonctionnement)	25 700.46 €
B - Résultat antérieurs reportés (report de l'excédent de fonctionnement)	405 937.48 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>431 637.94 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D - Résultat de l'exercice (recettes-dépenses en investissement)	49 993.99 €

E - Résultat antérieurs reportés (excédent reporté 2023)	-63 834.34 €
F - Solde d'exécution cumulé d'investissement (déficit à fin 2024)	-13 840.35 €
G - Solde des restes à réaliser d'investissement	- €
<b>Besoin de financement (H=F+G)</b>	
	<b>13 840.35 €</b>
<b>Affectation (C=I+J)</b>	
	<b>431 637.94 €</b>
I - Affectation en réserves RI-1068 en investissement	13 840.35 €
J - Report en fonctionnement RF-002	417 797.59 €

**DÉCISION** : Après délibération, le conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix pour) d'adopter la proposition de Madame le maire.

▪ **DCM 2025-04-04 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

Rapporteur : *Rachel FRANÇAIS, Maire*

**EXPOSÉ** : Madame le maire rappelle à l'assemblée que chaque année associations ou organismes divers sollicitent la Commune de Châtelain pour l'obtention de subventions, certains de ces organismes étant sous convention avec la commune.

En ce qui concerne, les associations communales, le Conseil Municipal peut leur octroyer une aide sous les formes suivantes :

- Subvention de fonctionnement
- Mise à disposition de locaux communaux
- Prêt de matériel
- Soutien administratif (aide de la secrétaire de mairie + photocopies)
- Intervention de l'agent communal

Pour prétendre à une aide financière, l'association doit obligatoirement fournir à la Mairie un bilan moral et financier de l'exercice passé, et de préférence un budget prévisionnel pour l'exercice à venir.

Il est tenu compte lors de la fixation des aides, des efforts de l'association et de ses adhérents pour autofinancer l'association et animer la vie de la commune.

**PROPOSITION** : Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

- **D'accorder** les subventions ou cotisations synthétisées dans le tableau ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive.
- **De l'autoriser** à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- 

Nom de l'association	Pour mémoire subvention attribuées en 2024	Demande 2025	Proposition 2025	Observations
<b>Association communales</b>	<b>1045.00 €</b>	<b>945.00 €</b>	<b>1045.00 €</b>	
FDGDON	100.00 €	- €	100.00 €	Pièges pour ragondins
Génération Mouvement, Club de l'Amitié	200.00 €	200.00 €	200.00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions en faveur des personnes âgées (activités diverses : marche, spectacles...)</li> <li>• Actions intergénérationnelles</li> </ul>

A.D.M.R Bierné	745.00 €	745.00 €	745.00 €	Aide à domicile
Comité des fêtes de Châtelain	- €	- €	- €	Action culturelle
Club de pétanque - Châtelain	- €	- €	- €	Association sportive
<b>Adhésions - Cotisations - Partenariat</b>	<b>259.50 €</b>	<b>261.97 €</b>	<b>261.97 €</b>	
AMF 53	159.50 €	161.97 €	161.97 €	
Synergie	100.00 €	100.00 €	100.00 €	

Monsieur Gabriel MOUSSAY, président de Génération Mouvement de Châtelain quitte la salle au moment du vote de la subvention Génération Mouvement.

**DÉCISION :** Après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour et 1 abstention, à l'exception de la subvention Génération Mouvement 9 voix pour), le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de madame le Maire.

▪ **DCM 2025-04-05 - BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNE**

**Délibération N° 2025-04-05** (Affaire inscrite à l'ordre du jour)

Rapporteur : Julien CUMINET, Conseiller municipal

**EXPOSÉ :** Monsieur Julien CUMINET rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion communale car c'est celui par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la commune pour une année civile.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement qui regroupe généralement l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par les recettes régulières et permanentes et d'une section d'investissement qui regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune. Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère.

Le Compte Financier Unique 2024 de la commune ayant été approuvé, Monsieur Julien CUMINET présente les éléments composant le budget primitif de la commune au titre de l'année 2025.

**PROPOSITION :** Après avoir pris connaissance des différents documents budgétaires du budget primitif de l'exercice 2024, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- **D'adopter** par nature et par chapitre le budget primitif de la commune de Châtelain au titre de l'année 2025 et se résumant de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Recettes</b>	821 928.00 €	359 035.00 €
<b>Dépenses</b>	821 928.00 €	222 435.00 €

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférent.

Ce budget est voté en suréquilibre de 136 600.00€ en section d'investissement (Article L1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**DÉCISION :** Après délibération, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité (10 voix pour) d'approuver la proposition de Madame le Maire.

▪ **DCM 2025-04-06 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – ANNÉE 2025**

Rapporteur : *Rachel FRANÇAIS, Maire*

**EXPOSÉ** : Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Elle rappelle également que les bases locatives augmenteront de 3.9% cette année.

**PROPOSITION** : Madame le Maire propose de maintenir les taux votés au titre de l'année 2024 pour 2025 :

	<b>Année 2025</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>18.74 %</b>
<b>Taxe Foncière (Bâti)</b>	<b>42.84 %</b>
<b>Taxe Foncière (Non Bâti)</b>	<b>37.97 %</b>

**DÉCISION** : Après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres (X voix pour et X voix contre), le Conseil Municipal décide :

- **De reconduire** les taux votés en 2024 pour 2025 comme indiqué ci-dessus.
- **De Charger** Madame le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux
  - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Participation financière VALECO : l'assemblée délibérante a décidé de ne pas participer.
- Tarification sorties mercredi-loisirs : A étudier lors de la prochaine commission enfance et jeunesse
- Rencontre avec Coop Logis pour la promotion du lotissement le verger
- Fermeture du commerce « Au fer à cheval » depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025
- Compte-rendu de la réunion du centre de loisirs été 2024 – Familles rurales : Aucun enfant de Châtelain n'a participé sur l'été 2024.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**

**Prochaine séance le mardi 11 juin 2025**

La secrétaire de séance ,  
Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire

Le président de séance,  
Rachel FRANÇAIS, Maire